**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 décembre 2015 à 20 heures.

# 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : M. Éric Maltais, conseiller

M. Luc Cauchon, conseiller

M. Jean-Marc Tremblay, conseiller

M. Réal Asselin, conseiller

Mme Solange Lapointe, conseillère M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

# 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO. 10702-12-15

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2015
- 4. Appel d'offres et soumissions
- 5. Administration, finances et ressources humaines
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
  - 5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2016
  - 5.4 Emplois d'été Canada Demande de subvention 2016
  - 5.5 Mandat à la firme Consultation Formaction
  - 5.6 Annulation de solde non-récupérable
  - 5.7 Mandat au Groupe-Conseil Option Résultats
  - 5.8 Contrat de servitude Bell / Hydro-Québec Parc industriel
  - 5.9 Adoption des prévisions budgétaires 2016 de l'OMH de Clermont et révision budgétaire 2015
  - 5.10 Subvention Ministère des Transports Aide à l'amélioration du réseau routier
  - 5.11 Année financière 2015 Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
  - 5.12 Année financière 2015 Appropriation au surplus affecté (réserves)
  - 5.13 Année financière 2015 Transfert vers les surplus affectés (réserves)
  - 5.14 Desjardins Carte Visa Desjardins
- 6. Travaux Publics
- 7. Urbanisme et environnement
  - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
  - 7.2 Rénovations 32 rue Maisonneuve PIIA
  - 7.3 Installation d'enseigne 136 boulevard Notre-Dame
- 8. Sécurité incendie
- 9. Loisirs, culture et tourisme
- 10. Avis de motion et règlements
  - 10.1 Conformité à la Loi sur l'éthique

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

#### 11. Comptes

- 11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 201511.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2015
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. Levée de l'assemblée

# 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL **RÉSOLUTION NO. 10703-12-15**

## IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2015 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19).

#### 4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

### 5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

## 5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES **RÉSOLUTION NO. 10704-12-15**

## IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY. APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

Festival des pompiers Charlevoix Aide financière – Festival 2016

3 000 \$

**Fondation Carmel Roy** Aide financière fête de Noël

100\$

## 5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT **RÉSOLUTION NO. 10705-12-15**

## IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Réal Asselin, conseiller du district # 4, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er janvier au 30 avril 2016.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

## 5.3 ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2016 **RÉSOLUTION NO. 10706-12-15**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20 h.

- 18 janvier 2016
- 8 février 2016
- 7 mars 2016
- 11 avril 2016
- 9 mai 2016
- 13 juin 2016
- 11 juillet 2016 8 août 2016
- 12 septembre 2016
- 11 octobre 2016
- 14 novembre 2016
- 12 décembre 2016

## 5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2016 RÉSOLUTION NO. 10707-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- Animateur Surveillant loisirs

**QUE** la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada 2016, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4.

# 5.5 MANDAT À LA FIRME CONSULTATION FORMACTION RÉSOLUTION NO. 10708-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate la firme Consultation Formaction conformément à son offre de service en date du 8 décembre 2015 et portant le numéro de pièce P1-2015-12-14.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Madame Diane Gagnon, Consultation Formaction, 4851 du Petit-Garrot, Saint-Augustin, Québec G3A 2B8.

## 5.6 ANNULATION DE SOLDES NON-RÉCUPÉRABLES RÉSOLUTION NO. 10709-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, AP-PUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛ-MENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont procède à l'annulation des soldes suivants :

D 0210	Denis Bérubé	329.07 \$
D 0905	9247-2869 Québec Inc.	33.03 \$
D 0912	Maxime Savard	525.23 \$
D 0913	Patrick Gauthier	525.23 \$
D 2002	Aurel Harvey & Fils Inc. – justification quantités extraites	731.55 \$

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

## 5.7 MANDAT AU GROUPE-CONSEIL OPTION RÉSULTATS RÉSOLUTION NO. 10710-12-15

**ATTENDU QU'en** vertu de la Loi sur l'Équité salariale, l'employeur doit évaluer périodiquement le maintien de l'équité salariale dans son entreprise ;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme Option Résultats en date du 7 décembre 2015 prévoyant les travaux requis pour l'analyse, l'évaluation des catégories d'emploi et la préparation d'un rapport et de l'affichage du maintien de l'équité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'offre de services de la firme Option Résultats en date du 7 décembre 2015 et totalisant la somme de 1 350 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P2-2015-12-14.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Réjean Despins, Groupe Conseil O.R. (Option Résultats), 482 du Commodore, Saint-Nicolas, Québec G7A 4Y8.

# 5.8 CONTRAT DE SERVITUDE BELL / HYDRO-QUÉBEC – PARC INDUSTRIEL RÉSOLUTION NO. 10711-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude avec les compagnies Bell Canada et Hydro-Québec pour les installations requises suite à l'agrandissement du parc industriel.

**QUE** Me Lise Robitaille, notaire et M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre soient mandatés à préparer tous les documents requis pour l'établissement de la servitude requise.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1, M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteurgéomètre, 222 boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1E9 ainsi qu'aux compagnies Bell et Hydro-Québec.

5.9 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE L'OMH DE CLERMONT ET RÉVISION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 RÉSOLUTION NO. 10712-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Clermont, pour l'année financière 2016, selon l'approbation du 20 novembre 2015 de la Société d'habitation du Québec :

REVENUS : 175 833 \$
DÉPENSES : 209 903 \$
DÉFICIT : 34 070 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % : 3 407 \$

Également, que la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires modifiées pour l'année 2015, selon l'approbation du 30 octobre 2015 de la Société d'Habitation du Québec, se détaillant ainsi :

REVENUS: 170 639 \$
DÉPENSES: 298 304 \$
DÉFICIT: 127 665 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 %: 12 767 \$

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1H4 ainsi qu'à Monsieur Jean Chabot, directeur, Office municipal d'habitation de Clermont, 21 rue Vermont, bureau 208, Clermont Québec, G4A 1H7.

5.10 SUBVENTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER RÉSOLUTION NO. 10713-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Côte Saint-Charles pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des Transports du Québec.

5.11 ANNÉE FINANCIÈRE 2015 – AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ
RÉSOLUTION NO. 10714-12-15

**CONSIDÉRANT QU'au** cours de l'année 2015, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2015 soient appropriées au surplus non affecté.

<b>\$</b>	Camion 10 roues et équipement à neige	213 051,63 \$
<b>\$</b>	Toiture aréna	292 506,31 \$
<b></b>	Acquisition terrain – démolition – Jos. Lapointe	75 958.93 \$
<b></b>	Aménagement berges – rue Donohue	8 927,46 \$
	-	

590 444,43 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.12 ANNÉE FINANCIÈRE 2015 – APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (Réserves)

**RÉSOLUTION NO. 10715-12-15** 

**CONSIDÉRANT QU'au** cours de l'année 2015, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées; PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2015 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2014, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

Surplus affecté réserve carrières et sablières Surplus affecté parc industriel (terrain) 4 603,71 \$

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

# 5.13 ANNÉE FINANCIÈRE 2015 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (Réserves)

**RÉSOLUTION NO. 10716-12-15** 

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent à des affectations précises;

**CONSIDÉRANT QUE** ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE pour l'année financière 2015, la Ville de Clermont transfert de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté eau potable – 50 % des revenus eau potable La Malbaie Surplus affecté aréna –

30 000 \$ plus droits d'entrées 1 370 \$ + 10 \$ l'heure soit 3 233 = 34 603,00 \$ Surplus affecté vidange des bassins (étang) 15 000,00 \$ Surplus affecté – parc industriel 21 556,01 \$

Également, conformément à la Loi sur les compétences municipales du Québec, que la ville de Clermont transfert les revenus provenant des redevances carrières/sablières, dans le surplus réservé carrières/sablières.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

# 5.14 *DESJARDINS – CARTE VISA DESJARDINS* RÉSOLUTION NO. 10717-12-15

# IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE La Ville de Clermont délègue à madame Brigitte Harvey, directrice générale, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

**QUE** la Ville de Clermont soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**QUE** la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**QUE** Madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

**QUE** Madame Brigitte Harvey, directrice générale puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant:

### 6. TRAVAUX PUBLICS

#### 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

# 7.1 *COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME* RÉSOLUTION NO. 10718-12-15

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

**CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE** l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

## PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE :

- Messieurs Mario Néron et Éric Maltais soient nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges nos 2, et 4 pour un mandat de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et;
- Monsieur Éric Maltais, conseiller municipal et membre au siège no. 4 du comité d'urbanisme soit nommé président du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**QUE** la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

## 7.2 RÉNOVATIONS – 32 RUE MAISONNEUVE - PIIA RÉSOLUTION NO. 10719-12-15

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'étude du dossier à la séance du 5 novembre dernier et au report de la décision concernant le remplacement du revêtement extérieur, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont repris l'analyse de la demande de changement d'une partie de revêtement extérieur de bardeaux de cèdre par de la planche de bois de marque Maibec.

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet de rénovations dans cette zone fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment qu'il est important de préserver le caractère exceptionnel des résidences de l'usine de papier;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA VC-434-13;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2015-12-384, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal le refus du projet de modification du revêtement extérieur, les membres du CCU jugeant qu'il serait préférable de conserver le revêtement extérieur de bardeaux de cèdre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal refusent le projet de modification du revêtement extérieur.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Camille Girard, 32 rue Maisonneuve, Clermont (Québec) G4A 1J6 ainsi qu'à Julien Lavoie, inspecteur municipal.

## 7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 136 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10720-12-15

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur poteau pour la Coopérative Funéraire Charlevoisienne au 136 boulevard Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA VC-434-13;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2015-12-385, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au 136 boulevard Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le projet d'installation d'enseigne sur poteau au 136 boulevard Notre-Dame.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Coopérative Funéraire Charlevoisienne, 136 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G2 ainsi qu'à Julien Lavoie, inspecteur municipal.

- 8. SÉCURITÉ INCENDIE
- 9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
- 10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

## 10.1 CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE RÉSOLUTION NO. 10721-12-15

**ATTENDU QUE** le règlement no. VC-424-11 sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux est entré en vigueur le 23 novembre 2011;

**ATTENDU QUE** l'article 5 du règlement prévoit la déclaration obligatoire de tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 qui stipule : d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;

**ATTENDU QUE** la directrice générale doit tenir un registre public de ces déclarations et le déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU d'accepter le dépôt du registre des déclarations obligatoires par les membres du conseil municipal pour l'année 2015, sur lequel il n'y a aucune déclaration.

#### 11. COMPTES

## 11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2015 RÉSOLUTION NO. 10722-12-15

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HAR-VEY ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de novembre 2015 au montant de 210 771,94 \$ ainsi que le versement des salaires de novembre 2015 au montant de 47 779,29 \$ et portant le numéro de pièce P3-2015-12-14.

## 11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2015 RÉSOLUTION NO. 10723-12-15

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2015 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 185 957,16 \$ et portant le numéro de pièce P3-2015-12-14.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2015-12-1990	Directrice générale et secrétaire-trésorière
12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUES	TIONS
13. <i>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</i> RÉSOLUTION NO. 10724-12-15	

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 35.

	Jean-Pierre Gagnon Maire
VRAIE COPIE CERTIFIÉE	
Brigitte Harvey Directrice générale	Brigitte Harvey Directrice générale